Informations de base

2021/2120(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	28/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	STRUGARIU Ramona (Renew)	26/10/2021

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2021)0381	

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif		
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0093/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0170/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2120(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06761

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.960	14/01/2022	
Avis de la commission	LIBE	PE702.927	16/02/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.721	02/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0093/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0170/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1728 JO L 258 05.10.2022, p. 0209

Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)

2021/2120(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 577 voix pour, 59 contre et 10 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2020 s'élevait à 30.602.017 EUR, soit une augmentation de 67,52% par rapport à 2019, causée par une augmentation du titre 5 «autres projets».

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 91,70%, soit une baisse de 6,28% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 74,19%, soit une baisse de 2,32% par rapport à l'année précédente.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- malgré l'épidémie de Covid-19, l'Agence a continué à accroître son rayonnement, le nombre de participants aux formations ayant augmenté de 13%;

- l'Agence a montré son engagement à renforcer sa présence internationale par la mise en œuvre réussie de deux projets internationaux, à savoir le partenariat UE-région MENA de formation à la lutte contre le terrorisme 2 et le programme de formation en cours de fonction à l'investigation financière dans les Balkans occidentaux, ainsi que par la négociation d'un portefeuille de projets de 23,5 millions d'euros dans les domaines de l'élargissement de l'UE et de la politique de voisinage;

- au 31 décembre 2020, 94% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 31 agents temporaires nommés sur les 33 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 32 postes autorisés en 2019). L'équilibre entre les sexes semble équilibré au niveau de l'encadrement supérieur, mais pas dans l'ensemble du personnel. Le Parlement a noté qu'il y a eu 16 démissions en 2020 (contre 6 en 2019) en raison de la clôture du projet des Balkans occidentaux ou de nouvelles possibilités d'emploi à l'intérieur et à l'extérieur de l'Agence;

- concernant le contrôle interne, plusieurs faiblesses du système de contrôle interne de l'Agence ont été constatées, notamment en ce qui concerne la gestion des engagements budgétaires;

- l'Agence ne dispose pas d'une politique en matière de cybersécurité et de protection des documents numériques;

- l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a lancé une enquête en 2020 sur un cas de fraude externe au sein de l'Agence;

- l'Agence a créé une task force Covid-19 pour soutenir les États membres et les organismes, bureaux et agences partenaires pendant la pandémie.